
Adresse du comité de surveillance de Bordeaux qui témoigne du civisme de cette commune qui se manifeste par des offrandes et des souscriptions, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Bordeaux qui témoigne du civisme de cette commune qui se manifeste par des offrandes et des souscriptions, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 85;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27770_t1_0085_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

fourni et bientôt nous fournirons encore de quoi foudroyer les tyrans et leurs suppôts.

Si nous ne savons pas faire des phrases oiseuses, nous savons agir et nous n'interrompons pas vos utiles occupations par de longues et pompeuses adresses, pour vous vanter nos dons patriotiques et notre attachement inviolable à la Liberté républicaine.

Le soir en revenant de nos champs, nous nous rassemblons pour entendre la lecture des lois que la raison et la sagesse vous dictent pour le bonheur de l'humanité, pour entendre le récit de toutes les peines et les sollicitudes que vous cause le Salut public; nous nous quittons, pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour vos sublimes travaux; rentrés dans nos foyers, nous inspirons à nos enfants les mêmes sentiments d'amour et de vénération, et tout de concert nous vous bénissons.

Après le supplice des Brissot et leurs complices, nous étions loin de croire qu'il existât encore au milieu de nos représentants, et parmi les braves Jacobins d'autres traîtres et d'autres factieux. L'œil ouvert et attentif sur tous les individus des castes ci-devant privilégiées et particulièrement sur les suppôts du fanatisme, nous les contenions dans l'ordre et nous vivions en sécurité; mais quelle a été notre stupéfaction lorsque nous avons entendu la dénonciation contre Hébert et ses complices; nous les considérons comme des républicains, amis et défenseurs du peuple.

Mais vous avez dévoilé leurs trames infernales, vous avez arraché à ces scélérats le masque hypocrite dont ils s'étaient couverts, nous n'avons plus vu qu'avec horreur des monstres dont vous avez dû vous empresser de purger le sol de la République. Continuez, braves représentants, d'abattre les têtes de l'hydre, ne quittez prise qu'après l'avoir totalement écrasée et si quelques dangers plus puissants vous menaçaient, faites parvenir jusqu'à nous les cris d'alarme, tandis que nos fils repousseront l'ennemi du dehors, nous irons en masse entourer la montagne et vous faire un rempart imprenable ».

NICOLAS, BOURGON.

25

Le comité de surveillance de Bordeaux annonce à la Convention nationale, que l'esprit public se forme de plus en plus dans leur commune, que les citoyens s'empressent de faire des offrandes civiques, et que les souscriptions ouvertes, tant pour l'hospice que pour le vaisseau qu'on va construire, se remplissent chaque jour.

La Convention en décrète mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bordeaux, 10 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Constamment attachés à nos devoirs, c'est-à-dire l'exécution des lois, nous avons fait incar-

cérer les gens suspects venus à notre connaissance; livré à la commission militaire les prévenus qui devaient être jugés par elle, et après en avoir référé avec les représentants du peuple en séance à Bordeaux, à qui toutes nos opérations sont subordonnées, nous avons fait mettre en liberté des patriotes de 1789 à qui on n'avait à reprocher que de légères fautes et non des crimes. Nous ne négligeons aucun moyen salulaire pour nous assurer des mauvais citoyens; et nous les surveillons si bien qu'il est impossible qu'ils puissent nous échapper et moins encore machiner de nouveaux complots contre la République.

Au surplus, citoyens représentants, nous vous dirons avec satisfaction que l'esprit public se développe ici chaque jour, d'une manière favorable pour la liberté. Bordeaux naguère infesté du fédéralisme, est aujourd'hui sur la ligne des bons principes que vous nous avez tracés: jalouse de réparer ses erreurs, et de reprendre son ancien rang dans les fastes de la révolution, cette cité presque régénérée, aspire à donner par son obéissance entière à tout ce qui émane de la Convention une preuve de son retour sincère; chaque citoyen s'empresse de lui-même, selon ses moyens, d'offrir à la République une offrande civique; une quantité immense de chemises a été remise pour nos frères qui sont sur les frontières; les souscriptions ouvertes, soit pour l'hospice de charité qui doit s'établir à Bordeaux, ou pour le vaisseau qu'on va construire pour défendre notre liberté sur les mers, se remplissent chaque jour; enfin, citoyens représentants, nous vous assurons que les habitants de cette grande cité, sont disposés de la manière la plus vraie à donner à la patrie, des marques non équivoques de leur attachement sincère.

Un scélérat a eu l'audace de tracer furtivement, et dans la nuit sur les murs de notre corps de garde, les mots infâmes de Vive Louis 17, de Vive l'archevêque; il croit jouir de l'impunité, en s'enveloppant du mystère, mais notre surveillance que rien n'altère nous fera découvrir le coupable, et le glaive de la loi nous vengera de son audace criminelle. Ce trait de perfidie ne part pas assurément d'un aristocrate, car ils tremblent tous, mais de quelques faux patriotes à bonnet rouge, ou de quelque ultra-révolutionnaire qui veut accréditer les calomnies que répandent les hommes de sa trempe sur une commune, objet de leur haine, et dans laquelle ils voudraient perpétuer le trouble et le désordre; pourquoi cela? c'est qu'ils y trouvent leur intérêt; quelques soient leurs vues, elles seront sans effet; et nous confondrons leurs atrocités, par une conduite ferme et révolutionnaire. C'est la tactique de Pitt et de Cobourg qui, lorsqu'ils ne peuvent corrompre les patriotes cherchent, par des moyens adroits, mais vils, à jeter des défiances parmi les sincères amis de la liberté.

Comptez, citoyens représentants, sur notre dévouement absolu à la cause sacrée que nous défendons, et surtout soyez bien convaincus que nous n'épargnerons aucun coupable. S. et F. »

CONSTANT, LELOM, LAYE, DORGUEIL, RIANCART, MICHENOT, RIDEAU, PLENAUD, FAUCHÉ, BOETTU, ANTONY.

(1) P.V., XXXVI, 14. M.U., XXXIX, 25; J. Mont., n° 160; J. Fr., n° 574; J. Sablier, n° 1270.

(2) C 303.